



28 février 2014

(14-1261)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre notifiant: <u>RÉPUBLIQUE DE CORÉE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>Ministry of Food and Drug Safety</i> (Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Produits de l'élevage
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Proposed Draft Amendments to the Standards and Specifications for Livestock Products</i> (Avant-projet de modifications intéressant les normes et spécifications pour les produits de l'élevage). Langue(s): coréen. Nombre de pages: 29 http://members.wto.org/crnattachments/2014/sps/KOR/14_1087_00_x.pdf
6.	Teneur: Les modifications proposées portent sur les points suivants: 1. révision de la norme concernant <i>Staphylococcus aureus</i> dans les jambons chauffés et les saucisses chauffées ainsi que dans les fromages naturels et les fromages transformés: <ul style="list-style-type: none">jambons chauffés, saucisses chauffées: n=5, c=0, m=0/25g -> n=5, c=1, m=10, M=100 (valeurs obligatoires pour les produits stérilisés: n=5, c=0, m=0/25g)fromages naturels, fromages transformés: n=5, c=0, m=0/25g -> n=5, c=2, m=10, M=100 2. prise en compte de la Loi sur le contrôle sanitaire des produits de l'élevage récemment révisée avec l'inclusion des dispositions ci-après: <ul style="list-style-type: none">établissement d'une nouvelle catégorie <i>lait écrémé</i>;ajout de <i>producteur de préparation de viande instantanée</i> à la liste des personnes pouvant établir des périodes de distribution pour leur produit. 3. révision des critères d'échantillonnage des échantillons liquides comme le lait cru; 4. révision des méthodes d'essai microbiologiques.
7.	Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

<p>8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, n° de la NIMP</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
<p>9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Préavis (<i>Advance Notice</i>) du Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments n° 2014-47 du 26 février 2014 (disponible en coréen)</p>
<p>10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): À déterminer.</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): À déterminer.</p>
<p>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): À déterminer.</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
<p>12. Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 29 avril 2014</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>International Cooperation Office Ministry of Food and Drug Safety #187 Osongsaengmyeong2-ro, Osong-eup, Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do 363-700 (Corée) Téléphone: +(82 43) 719 1564 Fax: +(82 43) 719 1550 Courrier électronique: wtokfda@korea.kr</p>
<p>13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Documentation accessible sur le site Web du Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments: http://www.mfds.go.kr/. Autre adresse à laquelle la documentation peut être obtenue:</p> <p>International Cooperation Office Ministry of Food and Drug Safety #187 Osongsaengmyeong2-ro, Osong-eup, Cheongwon-gun, Chungcheongbuk-do 363-700 (Corée) Téléphone: +(82 43) 719 1564 Fax: +(82 43) 719 1550 Courrier électronique: wtokfda@korea.kr</p>